

LE PRESIDENT

Pont l'Abbé, le **04 NOV. 2024**

**Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil d'exploitation**

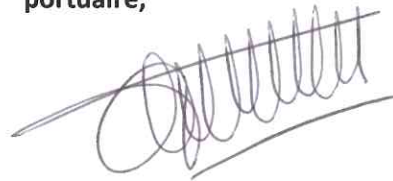
Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le compte rendu de la réunion du 15 octobre 2024.

Au sein des services du Syndicat mixte, ce dossier est suivi par Monsieur Xavier RASSENEUR, que vous pouvez joindre pour tout renseignement complémentaire, par téléphone au 02 98 82 82 36 ou par courriel : xavier.rasseneur@peche-plaisance-cornouaille.fr.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-présidente du Syndicat
mixte et Présidente du conseil
portuaire,**



Nathalie CARROT-TANNEAU



Régie de l'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille

Compte rendu de la réunion du Conseil d'exploitation du 15 octobre 2024

Le Conseil d'exploitation s'est réuni, dûment convoqué, le mardi 15 octobre à 14 H 00, au siège du Syndicat mixte à Pont-l'Abbé.

Sont présents, les membres suivants :

Madame Nathalie CARROT-TANNEAU, 1 ^{ère} Vice-présidente du Syndicat mixte et du Conseil d'exploitation
Monsieur Eric BOSSER, maire délégué d'Audierne
Monsieur Hugues DE PENFENTENYO, représentant Monsieur le Maire de Loctudy
Monsieur André GUILLEMOT, représentant Madame la Maire de Douarnenez
Monsieur Bernard GRIFFON, membre titulaire représentant les usagers de la Plaisance
Monsieur Joël RAGUENES, membre suppléant représentant les usagers de la Plaisance

Sont excusés, les membres suivants :

Monsieur Maël de CALAN, Président du Syndicat mixte et du Conseil d'exploitation, représenté par Madame Nathalie CARROT-TANNEAU
Madame Gaël LE MEUR, Vice-présidente du Conseil d'exploitation
Monsieur Marc BIGOT, Maire de Concarneau
Monsieur Cyrille LE CLEACH, maire de Plobannalec-Lesconil
Madame Gwénola LE TROADEC, Maire de Penmarc'h
Monsieur Yvan MOULLEC, Maire de Plouhinec
Madame Jocelyne POITEVIN, représentante du Comité syndical, Maire de Douarnenez
Monsieur Jean-Luc TANNEAU, Maire du Guilvinec
Madame Céline GAZ-LE TENDRE , membre du Comité Syndical

Invité :

Monsieur Yves TEURTROY
Madame Katia MARILLER, de la commune de Loctudy

Assistaient également :

- Xavier RASSENEUR et Eve-Anne ANGER, du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille

La séance débute à 14 H 00. Madame CARROT-TANNEAU excuse Monsieur le Président du Syndicat mixte et procède à l'appel des membres du Conseil d'exploitation. Il est rappelé l'ordre du jour du Conseil d'exploitation.

L'ordre du jour de la séance est rappelé :

- 1- Point sur l'activité plaisance 2024
- 2- Travaux 2025 orientations
- 3- Orientations tarifaires 2025
- 4- Orientations sur les modifications du règlement d'exploitation
- 5- Questions diverses

1. Point sur l'activité plaisance

Une présentation est faite sur la base du diaporama.

Entre 2023 et 2024, l'ensemble des ports subit une baisse globale de 4.9 % du nombre d'escales et une relative stabilité du nombre de nuitées (-0.2 %).

Le port de plaisance de Loctudy constate une baisse importante également avec une diminution de 15% du nombre de nuitées.

Eric BOSSER indique que la saison touristique a été très maussade pour l'ensemble des commerces d'Audierne également. Madame CARROT TANNEAU indique que la conjoncture politique s'est ajoutée à la météo défavorable.

Yves TEURTROY constate chaque été 5 à 6 bateaux sont au mouillage en amont de la rivière et il souhaite savoir si ces bateaux sont comptabilisés dans les statistiques. Il est répondu qu'ils ne sont pas pris en compte puisque les équipements du Syndicat mixte ne sont pas utilisés.

Une discussion s'engage sur le bilan de la mutualisation du service de rade avec le port de Loctudy et sur les nouveaux aménagements mis en place.

Une potence pour personnes à mobilité réduite a été installée au cours de l'été sur le ponton mis en place le long de la cale de l'Île Tudy. Celle-ci n'a pas été utilisée. Un message a été envoyé aux plaisanciers pour proposer une formation de cette installation. Il n'y a eu qu'un seul retour. Le sujet sera abordé en CLUPPIP et une nouvelle session de formation sera proposée en début de saison 2025.

Monsieur TEURTROY indique que l'accès au ponton pour une personne en fauteuil est compliqué en raison notamment de la pente et du passage de la coupée au ponton.

Monsieur TEURTROY fait part de plusieurs retours d'usagers du port de Loctudy qui regrettent la fermeture du service de rade entre 11h 45 et 14h 00 durant la période estivale et souhaiteraient que le service soit ouvert en continu. Madame MARILLER indique que les agents du port de Loctudy souhaitent une réorganisation la saison prochaine pour ouvrir en continu en pleine saison.

Monsieur TEURTROY indique que plusieurs plaisanciers ont fait part de leur mécontentement au sujet d'un manque de souplesse de certains agents et d'une facturation systématique pour le moindre service alors qu'il estime que la notion d'entraide est primordiale sur l'eau.

Certains usagers déplorent que le bateau soit un peu haut niveau franc bord. Il avait été évoqué d'installer un marchepied sur le navire, mais cela n'a pas été mis en place.

Monsieur TEURTROY indique également qu'un semi-rigide noir a occupé très régulièrement le ponton de même que plusieurs semi-rigides du centre nautique.

Il est répondu que les équipes du Syndicat mixte sont conscientes de certains abus et font au mieux pour faire respecter le règlement d'exploitation du port.

Monsieur TEURTROY demande pourquoi le bateau du service de rade n'est limité qu'à 4 passagers alors qu'il peut, en pratique, en accueillir plus. Il est répondu que ces limites sont imposées par le centre de sécurité des navires dont les limitations varient d'un centre à l'autre.

Madame MARILLER indique que deux bateaux ont été utilisés lors des journées de forte affluence. Une demande va être faite afin d'augmenter le nombre de passagers dans l'embarcation.

Monsieur RASSENEUR rappelle que le Syndicat mixte doit conjuguer avec des contraintes budgétaires importantes. Le service de rade doit donc être optimisé pour être préservé. La demande des usagers de l'ouverture pendant la pause méridienne en pleine saison a bien été enregistrée.

Monsieur de PENFENTYO souhaite savoir pourquoi il y a peu d'escale au port du Guilvinec-Léchiagat. Il est répondu qu'à ce jour le nombre de places escales est limité à 8 places dont la moitié à couple. Le syndicat mixte souhaite développer la partie escale avec le projet de développement portuaire qui prévoit la création de pontons supplémentaires.

2. Travaux 2025 Orientations

Une présentation est faite sur la base du diaporama.

Les études d'aménagement sont entamées au port d'Audierne dans le cadre du projet de développement portuaire et de réaménagement du terre-plein de Poulgoazec.

Monsieur GRIFFON souhaite savoir si le hangar utilisé par les pêcheurs sera conservé. Il est répondu que cela dépendra des résultats de l'étude de l'aménagement. La réalisation d'un plan guide est également prévue afin d'avoir une vision partagée du devenir du terre-plein et pouvoir ensuite entamer les travaux. Monsieur BOSSER indique que la fermeture de la cale doit être une priorité. Il est répondu que la mise en place d'un dispositif de fermeture automatique est bien prévu.

Monsieur GRIFFON indique que l'aire de carénage est à redimensionner et à remettre aux normes. Il est indiqué que ces travaux d'ampleurs ont été programmés pour un montant avoisinant les 700 000 euros.

Monsieur BOSSER trouve dommage que le tapis de carénage n'ait pas été préservé en attendant la remise aux normes de l'aire. Il est répondu que l'activité de carénage a été suspendue en raison de pollution constatée par des analyses sédimentaires au pied de la cale. La police de l'eau s'est opposée à la poursuite de cette activité.

Monsieur TEURTROY demande si les usagers des autres ports du Syndicat mixte auront un badge pour utiliser cette cale. Il est répondu que c'est bien l'objectif et que petit à petit et en fonction des capacités financières les autres cales du Syndicat mixte seront également équipées de barrières avec un accès automatique.

Il est annoncé la création de deux nouveaux corps-morts au nord du chenal dans des zones en pleine eau au port de l'Île Tudy. Monsieur TEURTROY indique que l'ensablement s'aggrave d'année en année et que les bancs de sable sont de plus en plus importants. Il est répondu que de nouvelles levées bathymétriques doivent être organisées.

Dans le cadre des renouvellements annuels, les plaisanciers ont reçu leur demande de renouvellement pré-remplie et ils peuvent désormais transmettre leurs documents via un portail en ligne. Monsieur TEURTROY indique que ces deux évolutions sont bien pratiques pour les usagers.

Un livret d'accueil pour les escalants dans les ports de Lesconil, Guilvinec-Léchiagat et Île Tudy est en cours d'élaboration avec des élèves de Master 1 de l'UBO et la CCPBS. Monsieur TEURTROY insiste sur l'importance de ne pas oublier l'aspect environnemental dans ce livret. Le Syndicat mixte confirme qu'une partie sur la sensibilisation des usagers sera bien présente dans ce livret.

3. Orientations tarifaires 2025

Une présentation est faite sur la base du diaporama.

Une augmentation générale de 3 % sur les tarifs ponton, mouillage et escale est proposée. Au port d'Audierne, à cette augmentation s'ajoutera comme annoncé fin 2023, une augmentation supplémentaire de 2.4 % pour budgétiser notamment le remplacement des pontons D, E, F et G.

Monsieur BOSSER estime que cette nouvelle augmentation importante aura du mal à être justifiée auprès des plaisanciers, et cette situation entraînera une augmentation du nombre de résiliations. Madame CARROT TANNEAU indique que cette augmentation a déjà été annoncée et discutée en comité syndical. Par ailleurs, la situation économique du Syndicat mixte s'est aggravée avec la conjoncture de la pêche et une contribution plus importante envers la CCI.

Madame CARROT TANNEAU précise également que les coûts de dragage annuels ne sont pas facturés sur le budget du SPIC ce qui entraînerait sinon une augmentation des tarifs encore plus importante.

Monsieur GRIFFON et Monsieur BOSSER estiment que la technique actuelle de dragage n'est pas la plus efficace et que l'ensablement s'aggrave d'année en année. Il est répondu que les bathymétries montrent une certaine stabilité. Les problématiques de dragage sont similaires dans d'autres ports comme celui de Loctudy. Monsieur TEURTROY demande si des aménagements sont possibles pour créer un effet de chasse. Il est répondu que les services de l'état sont dans la grande majorité des cas contre l'installation de digues ou épis. Pour Audierne, une étude avait été menée qui avait montré en l'espèce que cette technique était peu opérante.

A Concarneau, un tarif dissuasif va être mis en place pour éviter que les véhicules des usagers ne restent garés plusieurs jours sur le môle Pénéroff. Madame MARTIN demande si cette facturation concernera les professionnels qui interviennent au port. Il est répondu que ce ne sera pas le cas. Cette facturation sera appliquée aux usagers ou touristes ou riverains qui utilisent le parking sans autorisation et plus de 24 h.

Madame MARILLER indique une augmentation annoncée entre 2 et 3 % au port de Loctudy et une augmentation plus importante dans les services où le port est déficitaire (aire de carénage notamment).

Il n'y a pas d'autres observations.

4. Orientations sur les modifications du règlement d'exploitation

Une présentation est faite sur la base du diaporama.

Il n'y a pas d'observation.

5. Questions diverses

Monsieur TEURTROY informe le Syndicat mixte que la coupée du ponton le long de la cale de l'Île Tudy a été retirée mais le dispositif d'accès du ponton est encore en place et empêche l'utilisation de l'escalier et il souhaite savoir s'il est possible de le retirer et de procéder au nettoyage de l'escalier ? Il est répondu que la demande va être transmise à l'entreprise Monfort.

Monsieur TEURTROY indique que le chenal entre Loctudy et l'Île Tudy n'est pas du tout matérialisé. Il aurait souhaité que des bouées soient rajoutées car certains bateaux qui mouillent au droit du banc du Chevalier sont dans le chenal. Le Syndicat mixte prend en compte la demande et va étudier la faisabilité.

Monsieur GRIFFON souhaite remercier l'équipe du port de plaisance d'Audierne de leur aide lors de la Sénane qui s'est tenu fin juin 2024. La prochaine édition aura lieu le 5 juillet 2025.

Madame MARILLER indique que le port de Loctudy accueillera la Route de l'amitié mais qu'il n'y aura plus de gratuité au port. La mairie apportera une subvention à l'association. Le port ne pourra pas accueillir le Tour du Finistère à la Voile cette année.

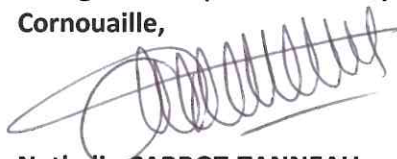
A Audierne, le tarif en vigueur dédiée aux manifestations nautiques s'appliquera pour la Route de l'amitié, c'est-à-dire une réduction de 50 % du tarif escale.

L'ordre du jour étant épuisé, la 1^{ère} Vice-présidente lève la séance à 15 H 45.

Pont-L'Abbé, le 04 NOV. 2024

Pour le Président du Conseil d'exploitation de la
Régie de l'exploitation des ports de plaisance de
Cornouaille,

La 1^{ère} Vice-présidente du Conseil d'exploitation de
la Régie de l'exploitation des ports de plaisance de
Cornouaille,



Nathalie CARROT-TANNEAU